



Procès-verbal N° 12 du Conseil communal de Vuarrens Mardi 19 mars 2024

Bureau du Conseil : Olivier Piot, Président, Alain Roy, Vice-président, Nadia Bridel, Scrutatrice, Ch. Vulliamoz, Scrutatrice suppléante.

Secrétaire : Gaetana Duvoisin

Municipalité : Cédric Charlet, Syndic, Patrick Vallotton, Vice-Syndic, Raphaël Pedrazzini, Municipal, Iwona Mas, Municipale, Myriam Gianotti, Municipale

Conseil : Effectif : 35 / Quorum : 18 / Présents : 32 / Excusés : 3 / Absents : 0 / Majorité : 17

	Sujets	Qui	Quoi / Comment	Décisions
1	1/ Bienvenue, appel et ordre du jour	O. Piot	<p>Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il remercie Mme Jacqueline Schwab pour la rédaction du résumé de ce Conseil dans le but de rédiger le Vuarrens Infos. Il rappelle à l'assemblée que la séance est enregistrée.</p> <p>Il explique qu'il y a une nouvelle configuration des emplacements du Conseil, ceci pour des questions pratiques liées à la technique.</p> <p>Il rend hommage à l'ancien Municipal M. Philippe Russo décédé et demande un moment de silence.</p> <p><u>Excusés</u> : J. Maire, M. Normand-Schwab, J. Wagnières.</p>	La séance est ouverte à 20h00.
2	2/ Adoption du PV de la dernière séance	O. Piot	<p>Aucune remarque.</p> <p>Le PV est accepté avec deux abstentions.</p>	Le PV du 05 décembre 2023 est adopté.
3	3/ Communication du Conseil	O. Piot	<p><u>Le tableau des points ouverts</u> Le Président informe que tous les points sont en cours ou à une échéance ultérieure, sur certains points nous recevrons d'éventuelles informations de la Municipalité.</p> <p>Il apporte également quelques précisions concernant les compétences du Conseil et la séparation des pouvoirs, suite à l'exposé de M. Thierry Bornick, juriste à la DGAIC, lors du Conseil du 3 octobre 2023.</p> <p>Lors de la visite du Préfet en janvier 2024, ce dernier a relevé que l'amendement demandé sur le préavis 2023/08 relatif à la rénovation de la desserte forestière n'était pas de la compétence du Conseil.</p>	

			<p>Au surplus, cette modification a été refusée par le Canton, ce qui a apporté le renouvellement dudit préavis. Le Président a demandé confirmation auprès M. Thierry Bornick concernant ce cas, qui celui-ci a validé la remarque du Préfet. Par contre, cette demande de modification peut figurer en tant que remarque dans le rapport de la Commission. Il rappelle qu'un éventuel amendement peut être demandé pour modifier le crédit demandé.</p> <p>Il cite une remarque intéressante de M. Thierry Bornick : «la loi ne peut pas tout régler. C'est bien sur le plan politique que des compromis peuvent être trouvés. Typiquement, il arrive fréquemment qu'une Municipalité s'engage oralement à revoir certaines parties du projet pour que celui-ci tienne compte des propositions des Conseillers communaux». Ceci peut se traduire par le fait que ce genre de proposition, si elle fait sens, devrait être idéalement discutée en commission avec les représentants de la Municipalité, afin de trouver ce genre de compromis et ainsi éviter autant que possible des discussions infructueuses au Conseil, pour autant qu'elle reste de la compétence municipale.</p> <p>Les compétences du Conseil sont décrites dans le règlement du Conseil, art. 17 ou dans la loi sur les Communes, art. 4. Il rappelle d'éviter d'être trop intrusif dans les compétences de la Municipalité, qui a le pouvoir exécutif. Ceci n'empêche pas le Conseil de donner ses opinions ou ses arguments, sans aller trop loin dans les détails, il en va de la liberté d'expression et de la démocratie, pour autant que ça reste dans le respect des lois et des personnes. Le Président y attache beaucoup d'importance et sera vigilant à l'avenir sur le bon déroulement des séances. Il en remercie d'avance l'assemblée.</p> <p>Le Président se permettra d'intervenir durant cette assemblée dans des cas concrets qui seront abordés.</p> <p>Concernant les commissions intercommunales (ASIRE, AIAE, EFAJE et autres), celles-ci sont directement convoquées par ces organes. Il informe les Conseillers, qu'un rapport concernant le déroulement des séances serait la bienvenue.</p>	
4	4/ Préavis Municipal 2024/01 relatif la rénovation énergétique du bâtiment de l'ancienne forge, projet 2024	M. Besson	<p>Lecture du rapport de la Commission ad'hoc</p> <p><u>Conclusion :</u> Après délibération, la Commission recommande d'accepter le préavis tel que présenté.</p> <p>Pour la Commission ad'hoc, le rapporteur : M. Besson</p> <p>Le Président se permet de faire donc un lien concret avec ce rapport : concernant le sujet de la TVA, la question peut se poser mais ne doit pas figurer dans un rapport de commission. En ce qui concerne la question des volets, il est légitime de s'y interroger, mais elle est de compétence municipale, qui en tiendra compte ou pas.</p>	
5		C. Duvoisin	<p>Lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion.</p> <p><u>Conclusion :</u> Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion et finances, à l'unanimité, recommande aux membres du Conseil communal de refuser le Préavis municipal No 2024/01 tel que présenté.</p>	

			<p>Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : C. Duvoisin</p> <p>Le Président informe que le rapport est correct. Les erreurs qui auraient pu être commises dans le passé, auraient été de demander un amendement concernant la question des panneaux photovoltaïques. Par contre de mettre des arguments par rapport à la proposition de refuser le préavis peut se faire.</p>	
6		<p>C. Charlet</p> <p>N. Maire</p> <p>A. Roy</p> <p>M. Gianotti</p> <p>B. Dick</p> <p>S. Buffat</p> <p>X. Buffat</p> <p>C. Charlet</p> <p>Ch. Menétrey</p> <p>C. Charlet</p> <p>L. Ciocca</p>	<p>C. Charlet informe que la Municipalité a présenté un nouveau préavis, suite au refus référendaire. Ce projet demande d'autoriser la Municipalité à engager la somme de CHF 595'000.00 pour faire une rénovation du bâtiment de la Forge, ainsi que de prélever CHF 180'000.00 sur le fond de réserve des bâtiments. Une correction est faite par rapport à la Commission financière, le projet reste rentable, malgré la suppression des locations au rez. Il laisse M. Gianotti, qui a travaillé sur ce dossier répondre aux éventuelles questions.</p> <p>N. Maire dit n'être pas convaincu par ce préavis. Le prix des travaux est toujours trop élevé, aucune modification n'est apportée dans les chambres du haut. Il se pose la question que si l'isolation du rez se fait par-dessous, la hauteur restante permettra-t-elle un jour d'utiliser ces surfaces. Il s'interroge sur une personne, à titre privé, investirai-t-elle une telle somme pour ce type de bâtiment. Suite au référendum, il pense que d'accepter ce préavis est un désaveu pour les habitants de la Commune, qui plus est, les autorités communales pourraient être discréditées. Il propose donc de refuser ce préavis.</p> <p>A. Roy demande la raison pour laquelle la question des panneaux photovoltaïques a été supprimée de ce projet.</p> <p>M. Gianotti répond qu'il s'agit uniquement pour une raison financière, afin de baisser les prix, comme demandé.</p> <p>B. Dick informe qu'il a deux installations solaires, l'une thermique et sur un autre bâtiment uniquement photovoltaïque. Par expérience, il préfère l'installation photovoltaïque du fait que c'est moins dangereux en cas de surchauffe pendant l'été et c'est plus simple à gérer.</p> <p>S. Buffat fait un récapitulatif de la commission financière. Depuis le début du projet de rénovation, elle a remarqué qu'avec deux appartements à rénover c'était déjà trop cher, celle-ci a donc proposé de baisser le prix. La rentabilité pour ce nouveau projet n'est que de CHF 80.00 par mois. Il rejoint donc la remarque de N. Maire sur le fait de se poser la question quelle personne investirait pour une telle somme ?</p> <p>X. Buffat demande à la Municipalité, si suite au refus référendaire, celle-ci a eu une envie de renverser la tendance, en faisant le minimum par rapport au coût, afin de consacrer du temps à d'autres projets dans le village.</p> <p>C. Charlet explique que le but est de trouver une solution objective, afin de diminuer les coûts du premier projet tout en gardant la même ligne. La question s'est posée de ce qu'il fallait sacrifier pour répondre à l'idée de base.</p> <p>Ch. Menétrey pose la question concernant la hauteur du rez, si la Municipalité a un objectif dans le futur pour cette surface.</p> <p>C. Charlet répond que si un financement est trouvé, un projet par la suite pourra être prévu par le biais du budget ou d'un nouveau préavis.</p> <p>L. Ciocca rappelle qu'au niveau de la commission financière, celle-ci estime qu'un certain rendement est souhaité sur l'investissement.</p>	

7		O. Piot	<p>Plus personne demandant la parole, nous passons aux votes.</p> <p>Le préavis 2024/01 est refusé avec : 4 oui, 22 non et 5 abstentions</p> <p>La Municipalité remercie l'assemblée pour sa confiance.</p> <p>C. Charlet est attristé par ce résultat et informe que le prochain point est de régler la situation avec les locataires.</p>	Le préavis 2024/01 relatif à la rénovation énergétique du bâtiment de l'ancienne forge, projet 2024 est refusé
8	5/ Préavis Municipal 2024/02 relatif la rénovation de la desserte forestière	Ch. Menétrey	<p>Lecture du rapport de la Commission ad'hoc</p> <p><u>Conclusion :</u> Au vu de ce qui précède, la Commission ad'hoc recommande, à la majorité, au Conseil communal de refuser le Préavis municipal No 2024/02, relatif à la Rénovation de la desserte forestière.</p> <p>Pour la Commission ad'hoc, le rapporteur : Ch. Menétrey</p> <p>Le Président précise que la Commission ad'hoc n'a pas rencontré la Municipalité, comme indiqué dans le rapport. M. Gianotti avait suggéré qu'il n'était pas forcément nécessaire de rencontrer la Commission ad'hoc du fait qu'il s'agit du même préavis que le précédent. A la suite de ceci, ladite Commission a en effet décidé de ne pas se réunir avec la Municipalité pour une séance. Il trouve dommage, car le préavis a été refusé par la Commission et il n'y a pas pu avoir de discussions et de débats pour ce dossier, notamment pour trouver un compromis pour les deux tronçons, tout en restant une compétence municipale. Un accord peut également être trouvé pendant ce Conseil, suite aux discussions. Mais aucun amendement ne peut être fait en sortant ces deux tronçons.</p> <p>Ch. Menétrey dit ne pas avoir été informé de ce genre de possibilité ou du fait de ne pas pouvoir faire d'amendement, donc de ces compromis politiques qui pourraient être réglé en commission.</p> <p>Le Président répond avoir reçu les réponses tout récemment et que ces remarques et possibilités seront utiles pour la suite des prochains Conseil.</p>	
9		L. Ciocca	<p>Lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion.</p> <p><u>Conclusion :</u> Au vu de la volonté du conseil en 2023 de ne pas réaliser les 2 tronçons du refuge en « grave » comme préconisé par le bureau Ilex, mais de plutôt prévoir une « rénovation », afin de garder ces chemins en bon état au moins aussi longtemps que la durée d'amortissement de 30 ans, nous recommandons de refuser le préavis tel que présenté et ainsi permettre à la Municipalité de présenter 2 nouveaux projets, comprenant les dessertes forestières d'une part et d'autre part l'entretien courant du chemin du refuge avec la rénovation de l'existant.</p> <p>Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : L. Ciocca</p>	

10		<p>C. Charlet</p> <p>M. Gianotti</p> <p>D. Monod</p> <p>H. Gerber</p> <p>S. Buffat</p> <p>L. Ciocca</p> <p>M. Buffat</p> <p>M. Gianotti</p> <p>H. Gerber</p> <p>O. Piot</p> <p>C. Charlet</p>	<p>C. Charlet reprend l'historique du préavis et demande d'engager la somme de CHF 182'000.00 pour pouvoir rénover la desserte forestière.</p> <p>M. Gianotti informe que les remarques <i>c'est trop cher, soyez prudent, attention etc.</i> reviennent constamment dans les Conseils. Elle rappelle que les chemins sont en très mauvaise état et ont été vus par des professionnels. Elle rappelle le fait de pouvoir bénéficier de 70% de subvention par le Canton. Elle fait remarquer que la route du refuge est dans un état pitoyable et fait partie de tous les critères pour obtenir une subvention afin qu'elle soit entièrement neuve. Elle ne comprend pas l'entretien de celle-ci, pour elle il s'agit de bricolage. La route en grave proposée est assurée en tout cas pour 20 ans.</p> <p>D. Monod prend comme exemple concret la route en grave qui est l'accès au terrain de foot à Pailly. Elle a été refaite il y a environ 5 ans et est entretenue par la Commune. Celle-ci a l'aspect d'un champ de patate, elle n'est donc pas exceptionnelle, il s'agit d'un point de comparaison.</p> <p>H. Gerber est étonné qu'il n'y a pas eu de point de comparaison en chiffre entre la réfection proposée et un entretien usuel de ces tronçons. Il ajoute également que si ces chemins sont faits en grave, ceux-ci seront fermés entre 3 et 4 mois, aucun véhicule ou cheval ne pourra y accéder, afin d'éviter des dommages, il ne faut pas oublier qu'à moins de 200m de ceux-ci se trouve un centre équestre.</p> <p>S. Buffat précise que la Commission financière n'a pas demandé de faire un bricolage mais de refaire les chemins de meilleure qualité, afin de ne pas avoir de dégât causé par l'eau. Il prend l'exemple d'un chemin à Pailly en grave, qui a été refait trois fois à cause de l'orage.</p> <p>L. Ciocca va dans le sens de S. Buffat, la Commission financière n'a pas demandé de faire des économies mais de refaire des chemins de bonne qualité.</p> <p>M. Buffat demande si ces chemins ne peuvent pas être bétonnés, ça risque de mieux tenir à la descente, contrairement au gravillonnage.</p> <p>M. Gianotti répond que l'Etat n'autorise pas de faire en béton.</p> <p>H. Gerber est favorable si la Municipalité décide de sortir les deux tronçons et de refaire le reste pour obtenir la subvention. Mais que ces tronçons en question soient refaits de bonne qualité.</p> <p>Le Président informe qu'il s'agit d'un compromis comme évoqué précédemment et demande si la Municipalité veut se concerter par rapport à cette demande. La séance est donc suspendue pendant dix minutes.</p> <p>Suite à la concertation de la Municipalité, celle-ci propose d'accepter le préavis de CHF 182'000.00 et elle s'engage à refaire les deux tronçons en gravillonnage avec enduit bitumineux en gardant le montant du préavis. La subvention sera demandée sur les deux autres chemins.</p>	
11		<p>O. Piot</p>	<p>Plus personne demandant la parole, nous passons aux votes.</p> <p>Le préavis 2024/02 est accepté avec : 30 oui, 0 non et 1 abstention.</p> <p>La Municipalité remercie l'assemblée pour l'acceptation du préavis et pour cet échange constructif.</p>	<p>Le préavis 2024/01 relatif à la rénovation de la desserte forestière est accepté</p>

12	6/ Communication de la Municipalité	C. Charlet	<p><u>Plan d'investissements 2024-2028</u> Il nous présente le plan d'investissements que les Conseillers ont reçus par courriels avant la séance. Suite à MCH2, il informe que depuis le 1^{er} janvier 2024 de nouvelles durées d'investissements sont imposées par type. Ces durées ne doivent plus figurer dans les conclusions des préavis, il s'agit d'une décision Municipale.</p> <p><u>Travaux Bureau communal</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Des inventaires concernant des assurances de la Commune vont être établis, afin de mettre à jour les polices d'assurances, notamment auprès de l'ECA. • Il y a eu la visite de l'archiviste cantonal, qui a fait un rapport complet de la situation, des mesures seront prises en conséquence (documents à garder, méthode de classement, etc.). • La photocopieuse a été remplacée. 	
13		M. Gianotti	<p><u>Stand de tir</u> Une servitude pour la zone de tir (parcelle No 1297) a été signée le 12 mars 2024 auprès d'un notaire, avec le propriétaire de ladite parcelle, pour une durée illimitée. L'indemnisation annuelle est de CHF 1'500.00.</p> <p><u>Glissement de terrain</u> En décembre 2023, un glissement de terrain a été constaté au Bas de Bertonnières, les coûts des travaux pour la remise en état se montent à CHF 31'575.50. Ceux-ci sont subventionnés à hauteur de 60% par la DGE.</p> <p><u>Radars-vitesse</u> Une demande de radar a été faite auprès de l'autorité compétente, suite au précédent Conseil. Elle précise que la LCR stipule qu'il appartient aux Communes de prendre des dispositions pour réduire la vitesse (en projet avec la sécurisation des routes). Suite à ces contrôles radars, le résultat n'est pas préoccupant par rapport aux normes cantonales (1'922 véhicules contrôlés : 40 dénonciations => 2% sur la moyenne cantonale). Des supports pour les radars pédagogiques ont été achetés et installés au Ch. de la Croix, une étude est en cours pour la route de Vuarrengele.</p>	
14			<p><u>Cimetière</u> Une nouvelle haie a été replantée sur trois rangées avec un mélange d'essences différentes.</p> <p><u>Refuge</u> Les employés communaux ont fabriqué un nouvel chéneau et un nouveau fourneau a été installé.</p>	
15		P. Vallotton	<p><u>Bâtiments - locations</u> Il y a eu une amélioration lors de locations de salles, qui est due à une meilleure gestion de l'avant et de l'après location (création de check-list, de formulaires de location, etc.) et également du fait qu'ils sont deux employés communaux à s'y occuper. Le parking autour de la Grande salle est à surveiller, car de plus en plus de véhicules y sont garés à longue durée, ce qui risque d'être problématique lors de la location de la salle.</p>	

			<p>L'élaboration d'un nouveau plan de fermeture sécurisée à la Commune est en cours.</p> <p>Il est prévu de prochainement remplacer l'électroménager de la Grande salle (plaques et lave-vaisselle).</p> <p><u>Eclairage public - évolution</u> Un tableau de la consommation est montré à l'assemblée. Il a été remarqué que depuis le changement en LED et l'extinction la nuit, une économie s'est faite depuis 2016 de 30%. Des effets collatéraux dus aux flashes « école » sur le mât ont été constatés, le système ne charge plus assez pendant la journée et se dérègle. Il est nécessaire de prendre des mesures compensatoires.</p> <p><u>Routes</u> La DGMR nous informe que les tronçons cantonaux aux abords du village seront rénovés en 2024. Si les propriétaires des parcelles avoisinantes souhaitent entreprendre des travaux dans les canalisations (à bien plaie sur le territoire cantonal), il faut les annoncer au plus vite auprès du Canton. Aucun travail ne sera toléré dans les 5 ans suivants la rénovation du tronçon.</p>	
16		I. Mas	<p><u>Police des constructions</u> La fromagerie va s'agrandir : une construction d'une extension comportant l'agrandissement de la hall d'affinage, nouveau corps de bâtiment pour le magasin, transformations intérieures, installation de panneaux solaires, création de 5 places de parc supplémentaires, aménagements extérieurs et arborisation. Il n'y aura pas d'augmentation de production, ce qui n'impactera pas la STEP.</p> <p>PACOM : les informations sur le résultat seront données en cours d'année.</p> <p><u>Ressources humaines</u> L'entretien de fin de temps d'essai avec Mme Nadine Biemann a eu lieu, ainsi que les entretiens annuels avec les autres collaborateurs, le bilan est très positif.</p> <p>Mme Brigitte Marendaz a baissé son taux d'activité au 1^{er} janvier 2024 à 50%, elle s'occupe maintenant de la police des constructions et du contrôle des habitants. Le Greffe a été repris par Mme Nadine Biemann.</p>	
17		R. Pedrazzini	<p><u>PECC (Plan énergie et climat communal)</u> Une demande de subvention a été acceptée par le Canton, qui permettra de financer la moitié du mandat d'accompagnement. Un planning est montré à l'assemblée sur le déroulement du projet dans le temps. Une annonce pour mobiliser et sensibiliser la population a été publiée dans le dernier Vuarrens Infos. La première séance a lieu le 27 mars 2024, sans représentant municipal, mais elle est déjà complète (13 personnes max.).</p> <p><u>Eaux</u> STEP : En attente du résultat d'analyse qui est prévu début avril 2024.</p> <p>Fuites à la route d'Echallens : les débuts des travaux vont débuter le 20 mars 2024 pour une durée de deux semaines.</p>	

			Suite à l'inspection du Service cantonal distributeur d'eau, plusieurs points doivent être améliorés concernant le processus d'auto-contrôle. Un plan d'échantillonnage a été imposé pour les douches du foot.	
18		C. Charlet	<u>Vie au Village</u> Ch. Charlet nous présente les prochaines manifestations 2024 organisées par la Municipalité, dont l'innovation pour la fête du 1 ^{er} août avec un duo musical.	
19			<u>Diverses questions du Conseil concernant la présentation de la Municipalité</u>	
		L. Ciocca	L. Ciocca demande par rapport à la rénovation des tronçons que la DGMR va effectuer, si l'entrée côté direction Echallens, il y a un petit virage prévu.	
		P. Vallotton	P. Vallotton va regarder avec la DGMR si cela peut être corrigé.	
		N. Bridel	N. Bridel veut savoir l'avancement du dossier concernant la réfection de la route d'Echallens.	
		P. Vallotton	P. Vallotton répond qu'elle a été remis en état provisoirement, en attendant la rénovation définitive selon le plan d'investissements. La sécurisation des routes devra se faire avant. Aucune rénovation sera faite sans intégrer cette sécurisation (motion Conseil 2020), qui va prendre du temps.	
		C. Duvoisin	C. Duvoisin demande quelles sont les changements par rapport à la nouvelle convention signée pour le Stand de Tir et pourquoi y-a-il une différence sur le prix : qu'elle était le prix précédent.	
		M. Gianotti	M. Gianotti répond que le prix précédent était de CHF 500.00, par année, hormis cela, il n'y a pas de grand changement, si ce n'est que maintenant il s'agit d'une servitude qui est légale ce qui n'était pas le cas avant.	
		C. Charlet	C. Charlet rajoute que le prix de CHF 500.00 date d'environ 25 ans et que le prix actuel est usuel. La résiliation de la servitude peut se faire en tout temps et qu'à ce moment-là l'indemnisation tombe.	
		B. Dick	B. Dick demande si avec la servitude actuelle, les dates de tir sont les mêmes.	
		G. Gianotti	G. Gianotti répond que ce sont les mêmes.	
		B. Dick	B. Dick pose la question, concernant le parking à côté de la Grande salle, qui est limité aux véhicules de moins de 3.5 tonnes, si c'est à cause de son revêtement.	
		P. Vallotton	P. Vallotton répond que le camion convoi spécial parké actuellement est arrivé ce soir, ce n'est pas habituel et pas normal. Il va se renseigner. Il demande à l'ancien Municipal H. Gerber de répondre à B. Dick	

		<p>H. Gerber</p> <p>H. Gerber répond que cette limitation est due au fait que le sol n'est pas solide.</p> <p>P. Ferrari</p> <p>P. Ferrari remercie la Municipalité pour le projet de rénovation de la Forge, ainsi que le Conseil de s'être penché sur ce cas difficile. Il rappelle qui en tant que locataire, il n'a pas demandé une rénovation complète mais plutôt une étanchéité de ce bâtiment. Il ajoute qu'il y a eu une invasion de guêpes dans l'appartement, suite à ça une face a été rénovée et cet hiver il s'est aperçu qu'il faisait meilleur. A l'heure actuel, il ne sait pas ce qui va se passer. Il propose éventuellement d'aménager le sous-sol en un espace bibliothèque. Il demande également pourquoi n'y-a-t-il pas de patrouilleurs scolaires à Vuarrenge.</p> <p>P. Vallotton</p> <p>La Municipalité prend note des remarques concernant le bâtiment de la Forge et ne peut actuellement donner de réponse.</p> <p>R. Pedrazzini</p> <p>R. Pedrazzini répond que l'ASIRE est très stricte en matière par rapport aux patrouilleurs scolaires, qui ne peuvent pas se trouver dans un endroit où il n'y a pas de passage piéton, elle estime donc que les enfants n'ont pas besoin de traverser. Une solution peut être trouvée éventuellement au sein de la Municipalité.</p> <p>D. Monod</p> <p>En ce qui concerne le camion stationné actuellement dans le parking, D. Monod informe qu'à l'époque on pouvait mettre des amendes aux véhicules qui ne sont pas stationnés correctement, est-ce le cas actuellement.</p> <p>P. Vallotton</p> <p>P. Vallotton informe que l'employé communal a la possibilité de la faire mais se demande si c'est opportun, à étudier.</p> <p>H. Gerber</p> <p>H. Gerber demande si au chemin de l'Eglise, les propriétaires de la maison bernoise vont laisser la route ouverte encore un mois, car la sortie est dangereuse.</p> <p>I. Mas</p> <p>I. Mas répond qu'au mois de décembre 2023, les propriétaires ont dit qu'il reste encore trois mois de travaux.</p> <p>L. Ciocca</p> <p>L. Ciocca dit qu'il est content des solutions trouvées toute à l'heure pour la desserte financière et remercie la Municipalité pour leur travail. Il ajoute être conscient du temps consacré à ces tâches que les Municipaux fournissent. Le Président appuie ses propos.</p>	
20	7/ Propositions individuelles	<p>C. Duvoisin</p> <p>C. Duvoisin revient sur le cas de la rénovation de la Forge et des deux refus de préavis. Il informe qu'il est urgent de trouver une solution pour le couple Ferrari, afin que celui-ci puisse vivre dans un endroit décent. Il émet l'idée d'installer dans un premier temps une pompe à chaleur et ensuite de faire des transformations pour environ CHF 100'000.00 avec un préavis au mois de juin 2024.</p> <p>P. Vallotton</p> <p>P. Vallotton répond que pour remplacer un chauffage il faut remettre l'immeuble dans un certain niveau énergétique et jongler avec différentes contraintes au niveau financier. La Municipalité est très embêtée avec ce dossier, elle fait un maximum.</p> <p>C. Duvoisin</p> <p>C. Duvoisin dit de laisser tomber éventuellement la pompe à chaleur mais de se concentrer sur la mise en état de l'appartement, indépendamment de la rénovation énergétique du bâtiment.</p> <p>C. Charlet</p> <p>C. Charlet répond que le morcellement des travaux est faisable pour arriver à CHF 750'000.00, mais la population ne veut pas que ça coûte ce prix. Des discussions auront lieu pour trouver une solution.</p>	

		<p>N. Bridel</p> <p>N. Bridel informe que le chauffage peut être changé sans rénover tout l'ensemble du bâtiment, ce qui est le cas pour sa maison. Elle ajoute qu'il y a les moyens de faire des travaux à moindre coût pour amener des améliorations à ce bâtiment.</p> <p>P. Vallotton</p> <p>P. Vallotton remercie N. Bridel mais lui rappelle du fait que quand la Municipalité lui a demandé de l'aide pour ce dossier elle a refusé.</p> <p>N. Bridel</p> <p>N. Bridel confirme.</p> <p>O. Piot</p> <p>Le Président informe les conseillers de ne pas hésiter de livrer en quelques lignes leur expérience au sein du Conseil pour le Vuarrens Infos.</p> <p>Il remercie le bureau du Conseil pour leur travail effectué, notamment en étant la 2^{ème} Commune sur 300 à avoir délivré les résultats des dernières élections fédérales en fin d'année passée.</p> <p>Il félicite M. Guillaume Dutoit, habitant de Vuarrens, pour ces 70 titres de champion suisse de plongeon. Il félicite également l'AAV, qui a réitéré l'exploit de faire revenir une deuxième fois la vedette Anthony Cavanah.</p> <p>Les prochains événements qui auront lieu sont la 1^{ère} séance du PECC le 27 mars 2024 et le ramassage des œufs par la Jeunesse durant la semaine du 25 au 29 mars 2024, suivi du repas au restaurant le Vendredi Saint. Il informe de ne pas hésiter de consulter le Vuarrens Infos et le site de la Commune pour se tenir informé des événements dans la Commune.</p> <p>Il ajoute que le Conseiller F. Ferri lui a communiqué que la Poste du centre de tri à Daillens, cherche un collaborateur à 40%. Pour de plus amples informations s'adresser directement au Conseiller</p> <p>L'assemblée est invitée à prendre un apéro après cette séance.</p> <p>Le prochain Conseil aura lieu le 25 juin 2024.</p>	
		<p>O. Piot</p> <p>Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt l'assemblée.</p>	<p>Fin du Conseil à 21h40</p>

PV adopté par le Conseil communal du mardi 25 juin 2024

Le Président

La Secrétaire

Olivier Piot

Gaetana Duvoisin